

14.—Statistiques relatives au service électrique des districts ruraux exploités par la Commission Hydroélectrique d'Ontario, années terminées le 31 octobre 1929-33.

NOTA.—Pour ce qui est des lois concernant les districts ruraux, consulter les publications suivantes du gouvernement provincial: *The Power Commission Act* (S.R.O. 1927, c. 57); *The Rural Hydro-Electric Distribution Act* (S.R.O. 1927, c. 59); *The Rural Power District Loans Act, 1930* (20 Geo. V, c. 14); et *The Rural District Service Charge Act, 1930* (20 Geo. V, c. 15).

Énumération.	1929.	1930.	1931.	1932.	1933.
Usines des districts ruraux.....	141	160	167	172	171
Cantons desservis.....	266	297	338	358	365
Consommateurs.....	37,340	46,715	55,600	59,534	61,845
Milles de lignes de distribution primaire.	4,835	6,726	8,197	8,918	9,174
Chevaux-vapeur utilisés.....	21,138	26,782	31,790	32,853	32,372
Recettes provenant des abonnés..... \$	1,684,455	1,998,252	2,456,989	2,752,353	2,796,023
Dépenses totales..... \$	1,495,928	1,864,823	2,354,792	2,776,192	2,904,612
Surplus net..... \$	188,527	133,428	102,197	-23,838	-108,589
Capital immobilisé, total..... \$	9,324,514	12,665,249	15,507,583	16,964,227	17,693,875
Allocations prov. accordées, total ¹ ... \$	4,636,195	6,297,954	7,677,842	8,393,308	8,752,993

¹ Compris dans l'item précédent "capital immobilisé."

Sous-section 2.—Commissions hydroélectriques dans les autres provinces.

Québec.—La Commission des Eaux Courantes, créée d'abord en vertu de la loi 1 Geo. V, c. 5, et à laquelle des pouvoirs additionnels sont conférés par 3 Geo. V, c. 6 (voir S.R.Q. 1925, c. 46), et par 20 Geo. V, c. 34, est autorisée à faire l'inventaire des ressources hydrauliques de la province, à faire des recommandations sur le contrôle et à construire certains bassins d'emmagasinage des eaux et à les exploiter de manière à régler le débit des rivières. La Commission n'a pas tenté de générer directement l'énergie électrique mais elle a prêté son concours aux compagnies engagées dans cette industrie en rassemblant toutes les données possibles sur le débit des principales rivières de la province et sur les conditions météorologiques de chaque section, par des investigations des nombreux sites de pouvoir d'eau, et la détermination du profil longitudinal d'un grand nombre de rivières, et plus particulièrement en réglant le débit des principaux cours d'eau, augmentant ainsi considérablement l'énergie potentielle. Le contrôle du débit des rivières est obtenu par la construction de bassins d'emmagasinage retenant dans d'immenses réservoirs l'eau des périodes de crue qui est ensuite utilisée pour augmenter le débit pendant les périodes de sécheresse.

La Commission a construit de tels réservoirs sur la rivière St-Maurice, où le minimum de débit a été augmenté de 6,000 pieds-seconde à 18,000 pieds-seconde, sur le St-François, le lac Kénogami, les rivières Métis, Beupré et du Nord.

Les travaux d'emmagasinage sur ces rivières ont coûté à la Commission un total de quelque \$9,000,000; le revenu annuel qu'elle en retire dépasse \$750,000.

D'autres réservoirs ont été construits et payés par les compagnies qui en bénéficient, au lieu d'être financés par la Commission, à savoir:—

Dans le bassin de la rivière Gatineau, deux grands réservoirs, Baskatong et Cabonga, ont été terminés en 1927 et 1929; la capacité combinée en est de 140 milliards de pieds cubes, portant le débit de la rivière Gatineau de 3,000 pieds-seconde à 10,000 pieds-seconde. Le coût de cette entreprise a été défrayé par la Gatineau Power Company.

En 1930, on a terminé sur la Lièvre un réservoir de 18 milliards de pieds cubes, aux rapides des Cèdres, à un mille et demi en amont de Notre-Dame du Laus; il maintiendra un débit régulier de 3,500 pieds-seconde, à High Falls. Le coût de ce barrage a été payé par la James MacLaren Company, de Buckingham.